

## Accompagnant à la scolarité des Élèves en Situation de Handicap (AESH)

**Désignation :** recensement des candidatures pour des postes d'Accompagnants à la scolarité des Élèves en Situation de Handicap (AESH), **employés par les familles**.  
**L'établissement n'est ni décisionnaire final de la prise de poste, ni employeur des AESH.**

**Lieu d'exercice :** Lycée international français Victor Hugo, Marrakech  
*L'AESH constitue une aide humaine qui répond aux besoins particuliers de l'enfant en situation de handicap. Sa mission s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et du document de mise en œuvre qui précise les modalités de son intervention dans le cadre de la loi du 11 février 2005.*

### Modalités :

Pour répondre à sa mission, l'AESH :

- maîtrise parfaitement la langue française ;
- adopte un devoir de neutralité, de réserve, de discrétion, de confidentialité au regard des situations des élèves accompagnés ;
- peut intervenir dans le cadre scolaire auprès d'un ou plusieurs élèves de l'établissement.

### Missions principales :

1. Accompagner la réalisation des actes de la vie quotidienne : veiller et contribuer à la sécurité physique, psychologique et au confort de l'élève.
2. Accompagner et soutenir les apprentissages :
  - soutenir l'élève dans sa compréhension de l'environnement et des consignes ;
  - aider l'élève à pratiquer les activités scolaires ;
  - contribuer à l'adaptation des activités scolaires conduites et préparées par l'enseignant ;
  - participer aux sorties de classe régulières ou occasionnelles dans le cadre des tâches ou des missions qui lui sont habituellement confiées auprès de l'enfant.
3. Accompagner la vie scolaire de l'élève :
  - observer les interactions entre l'élève et ses pairs ;
  - favoriser les échanges directs individuels ou collectifs ;
  - favoriser la mise en confiance de l'élève et de son environnement.
4. Participer à la réalisation du projet de scolarisation de l'élève :
  - s'approprier les objectifs et participer à la mise en œuvre du PPS.
  - participer aux réunions concernant l'élève.

**Responsabilité :** l'AESH agit sous la responsabilité et les indications de l'enseignant de la classe.

### Dossier de candidature :

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae
- Copies de la carte d'identité, de la carte de séjour

**Dépôt de la candidature par mail** auprès de M. AMAS Adrien, enseignant référent école inclusive : [amasa@citescolairehugorenoir.org](mailto:amasa@citescolairehugorenoir.org)

*Les candidats dont les dossiers auront été présélectionnés seront convoqués à un entretien avec l'enseignant référent de l'établissement.  
Le candidat indiquera sur son dossier de candidature un numéro de téléphone où il est joignable de façon certaine.*